

Ce document a été préparé par :

- Abdou MAHAMANE, Directeur des Statistiques ;
- Madame Moussa Assana Ali, Chef de Division Production Statistique ;
- Hassan SALÉ, Chef de Division Informatique;
- Madame Morou Balkissa Kalilou Mahamane, Division Informatique ;
- Moussa OUMAROU, Division Production Statistique ;
- Abdoukarim ABOUBACAR, Division Production Statistique ;
- Ousseïni YERIMA, Division Informatique ;
- Ali ISSOUFOU, Division Production Statistique ;
- Mme Djibilla Aichatou Secrétaire ;
- Mme Oumalkher Algoumarett Secrétaire;
- Mme Soumana Zouéra Secrétaire ;
- Salou Hassan Bagna.

Ont également participé à l'élaboration de cette publication, les membres du comité de validation des statistiques du Ministère des Transports à savoir :

- Attaoulahi ZAKAOUANOU, Secrétaire Général ;
- Issaka AMOUD, Inspecteur Général des Services ;
- Chékarao BAGOUDOU, Conseiller Technique du Ministre, en charge des Transports Terrestres ;
- Dan Issa SAMAILA, Directeur des Transports Routiers;
- Abdou ABDOUL AZIZ, Directeur de la Circulation et de la Sécurité Routières ;
- Adam AMADOU, Directeur des Etudes et de la Programmation ;
- Zakari ADAM, Directeur de la Législation ;
- Madame Diallo Zeinabou, Directrice des Ressources Humaines ;
- Malam Soulé Ali, Directeur des Ressources Financières et du Matériel ;
- Sadou GOUMEY, Directeur des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques ;
- Souleymane KEITA, Chef Département Transport aérien à l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- Abdourahamane ABBA KAFOUGOU, Directeur de l'Observatoire des Transports au Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports Publics (CNUT).

Enfin, la présente publication a reçu la contribution technique de l'Institut National de la Statistique (INS). **Ce document est téléchargeable sur le site de l'INS : www.ins.ne**

Table des matières

Avertissement	3
ARRONDIS	3
SIGNES CONVENTIONNELS.....	3
ABREVIATIONS	3
SIGLES ET ACRONYMES.....	3
Avant - propos	4
I. Nouvelles immatriculations des véhicules	5
II. Ré-immatriculations des véhicules	7
III. Titres de transport délivrés	8
IV. Permis de conduire délivrés.....	10
V. Passagers du transport routier des voyageurs	12
VI. Passagers du transport aérien.....	14
VII. Volume du fret du transport aérien.....	15
Glossaire	17
8.1 Transport routier	17
8.2 Transport Aérien.....	19

Avertissement

ARRONDIS

Dans certains tableaux, les données présentées sont arrondies « au plus proche ».
Il peut arriver que la somme des valeurs arrondies diffère légèrement du total qui serait obtenu avec des données non arrondies.

SIGNES CONVENTIONNELS

...	Information non disponible
-	Donnée nulle
P	Chiffre provisoire
%	Pour cent

ABREVIATIONS

R	Révisé
T	Tonne
U	Unité

SIGLES ET ACRONYMES

AANN	Activités Aéronautiques Nationales du Niger
AIDH	Aéroport International Diori Hamani
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
CNUT	Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports Publics
DCSR	Direction de la Circulation et de la Sécurité Routières
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DRT	Direction Régionale des Transports
DS	Direction des Statistiques
DTR	Direction des Transports Routiers
INS	Institut National de la Statistique
SONILOGA	Société Nigérienne de Logistique Automobile
T1	Premier Trimestre
T2	Deuxième Trimestre
T4	Quatrième Trimestre

Avant - propos

Le Ministère des Transports à travers la Direction des Statistiques, a le plaisir de mettre à votre disposition le **Bulletin Trimestriel des Statistiques du deuxième trimestre 2018**. L'objectif poursuivi par le Ministère, est de mettre à la disposition des décideurs et autres utilisateurs de données, des informations statistiques fiables, exhaustives et régulières.

Tout comme la précédente publication, cette édition comporte huit (8) points dont cinq (5) relèvent du transport routier, deux (2) du transport aérien et un (1) sur le rappel des quelques concepts et définitions en matière des transports. Les tableaux et les graphiques qui y sont associés sont numérotés de 1 à 12 soit un total de douze (12) tableaux et douze (12) graphiques.

Ce document a été élaboré à partir des données collectées auprès des structures centrales, déconcentrées et rattachées du Ministère des Transports. Il pourrait contenir des erreurs et insuffisances. Aussi, le Ministère des Transports, accueille-t-il bien volontiers, vos observations, remarques et suggestions pour l'amélioration de ses prochaines éditions.

Enfin, le Ministre des Transports adresse ses vifs remerciements à toutes les administrations, tous les services ainsi qu'aux membres du comité de validation des statistiques du ministère qui ont apporté leur concours pour l'élaboration de ce document. Il les encourage à persévérer davantage dans les efforts qu'ils ne cessent de fournir en vue de rendre les données statistiques encore plus fiables, exhaustives et régulières.

Le Ministre des Transports

MAHAMADOU KARIDIO

I. Nouvelles immatriculations des véhicules

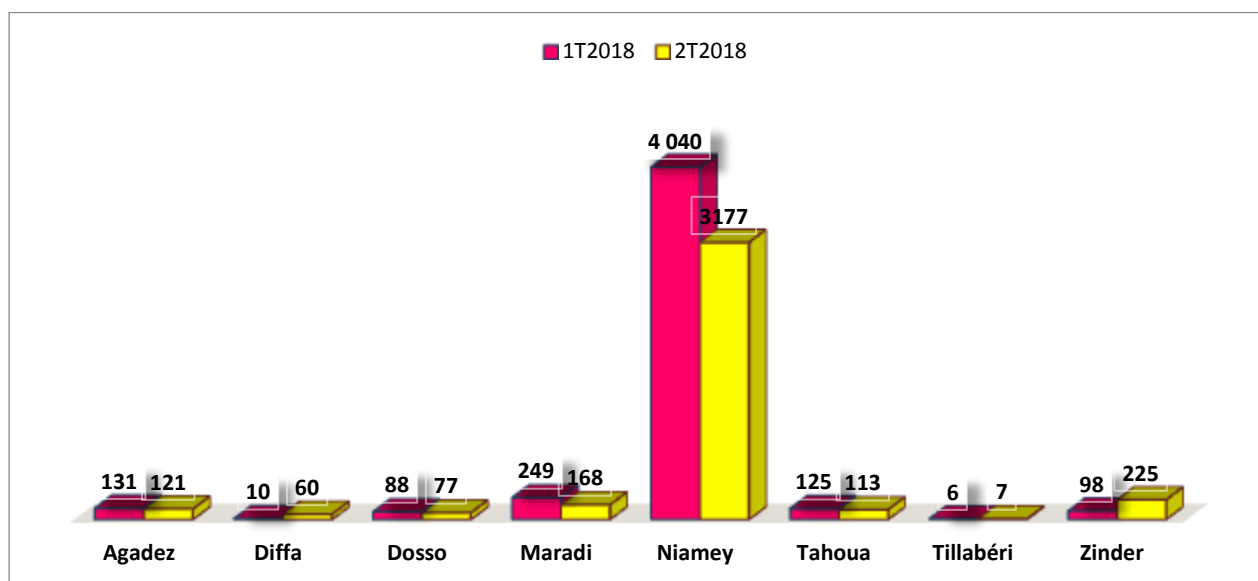
Tableau 01 : Nouvelles immatriculations des véhicules selon la région

Unité : nombre

Trimestres Région	1T2018	2T2018	Variation 2T2018 par rapport 1T2018 (%)
Agadez	131	121	-7,6
Diffa	10	60	500,0
Dosso	88	77	-12,5
Maradi	249	168	-32,5
Niamey	4 040	3177	-21,4
Tahoua	125	113	-9,6
Tillabéri	6	7	16,7
Zinder	98	225	129,6
Ensemble	4 747	3 948	-16,8

Source : Société Nigérienne de Logistique Automobile

Graphique 01 : Nouvelles immatriculations des véhicules selon la région



Au deuxième trimestre 2018, 3948 nouveaux véhicules ont été immatriculés tout genre confondu. Ce chiffre a baissé de 16,8% par rapport à celui du premier trimestre 2018. Cette baisse a été la conséquence des baisses enregistrées pour les véhicules des régions de Maradi (-32,5%), Niamey (-21,4%), Dosso (-12,5%), Tahoua (-9,6%) et Agadez (-7,6%), malgré les exceptionnelles augmentations relatives des régions de Diffa (+500%) et Zinder (+129,6%).

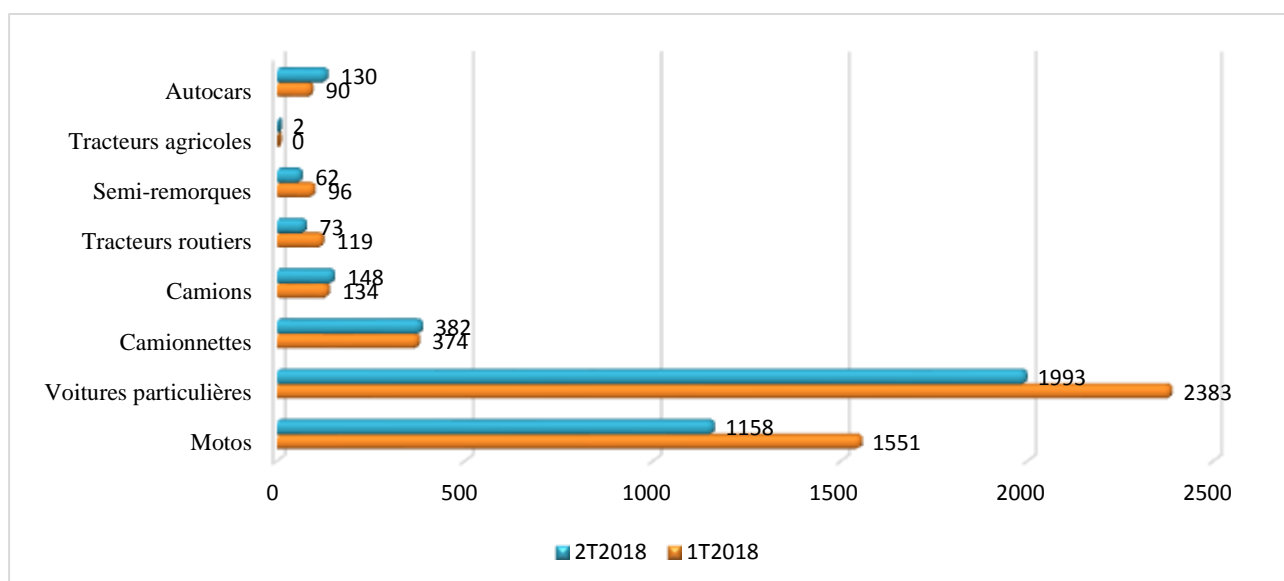
Tableau 02 : Nouvelles immatriculations des véhicules selon le genre

Unité : nombre

Genre de véhicules \ Trimestres	1T2018	2T2018	Variation 2T2018 par rapport 1T2018 (%)
Motos	1551	1158	-25,3
Voitures particulières	2383	1993	-16,4
Camionnettes	374	382	2,1
Camions	134	148	10,4
Tracteurs routiers	119	73	-38,7
Semi-remorques	96	62	-35,4
Tracteurs agricoles	-	2	NA
Autocars	90	130	44,4
Ensemble	4 747	3 948	-16,8

Source : Société Nigérienne de Logistique Automobile

Graphique 02 : Nouvelles immatriculations des véhicules selon le genre



Selon le genre, la plupart des véhicules ont connu une baisse des immatriculations à l'exception des autocars (+44,4%), des camions (+10,4%) et les camionnettes (+2,1%).

II. Ré-immatriculations des véhicules

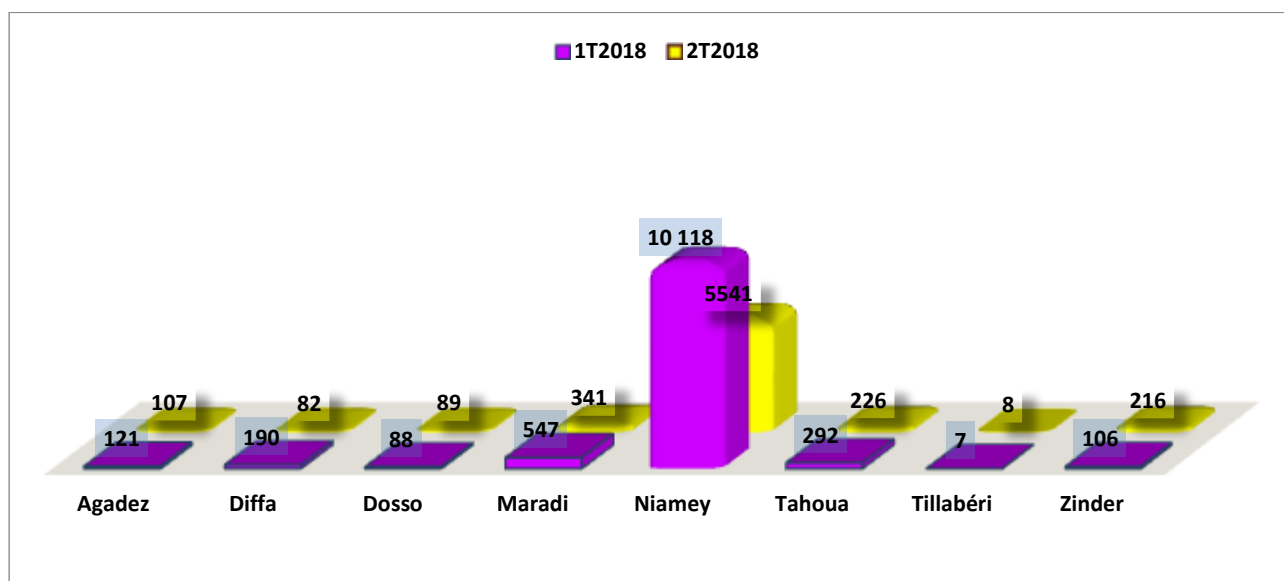
Tableau 03 : Ré-immatriculations des véhicules selon la région

Unité : nombre

Région \ Trimestres	1T2018	2T2018	Variation 2T2018 par rapport 1T2018 (%)
Agadez	121	107	-11,6
Diffa	190	82	-56,8
Dosso	88	89	1,1
Maradi	547	341	-37,7
Niamey	10 118	5541	-45,2
Tahoua	292	226	-22,6
Tillabéri	7	8	14,3
Zinder	106	216	103,8
Ensemble	11 469	6 610	-42,4

Source : Société Nigérienne de Logistique Automobile

Graphique 03 : Ré-immatriculations des véhicules selon la région



Tout comme les nouvelles immatriculations, les ré-immatriculations des véhicules du deuxième trimestre 2018 ont enregistré une baisse globale de 42,4% par rapport à celles du premier trimestre de la même année. La baisse a concerné cinq (5) régions sur les huit (8) du pays mais est plus accentuée dans les régions de Diffa (-56,4%), Niamey (-45,2%), Maradi (-37,7%) et Tahoua (-22,6%).

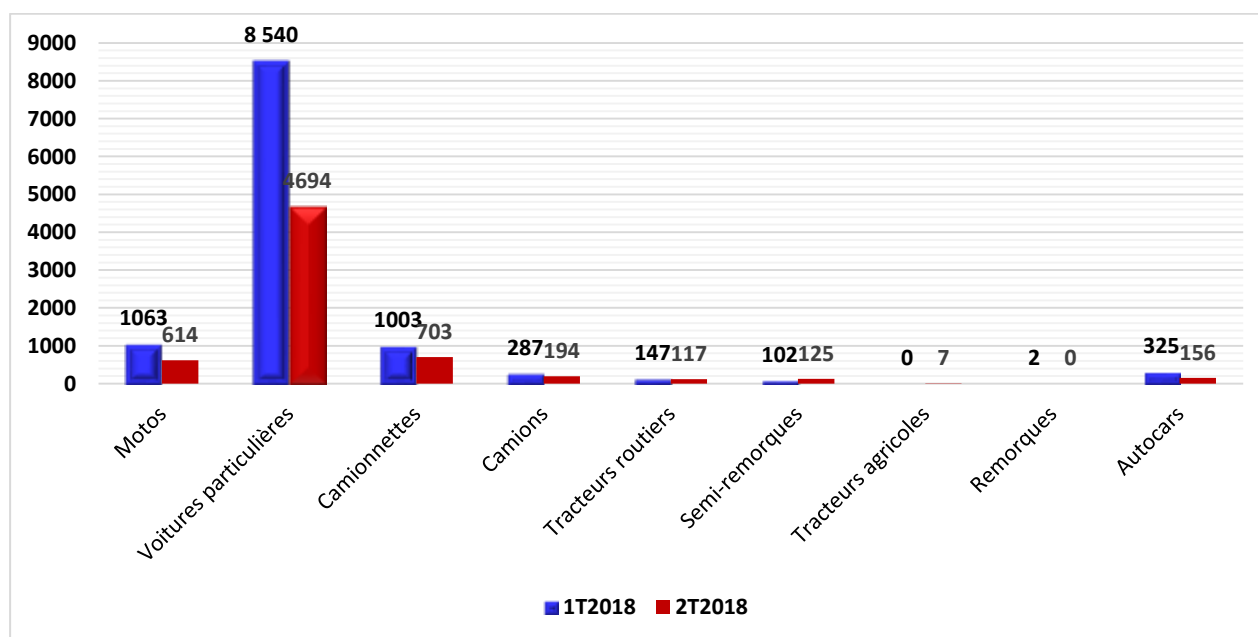
Tableau 04 : Ré-immatriculations des véhicules selon le genre

Unité : nombre

Genre de véhicules \ Trimestres	1T2018	2T2018	Variation 2T2018 par rapport 1T2018 (%)
Motos	1 063	614	-42,2
Voitures particulières	8 540	4 694	-45,0
Camionnettes	1003	703	-29,9
Camions	287	194	-32,4
Tracteurs routiers	147	117	-20,4
Semi-remorques	102	125	22,5
Tracteurs agricoles	-	7	NA
Remorques	2	-	-100,0
Autocars	325	156	-52,0
Ensemble	11 469	6 610	-42,4

Source : Société Nigérienne de Logistique Automobile

Graphique 04 : Ré-immatriculations des véhicules selon le genre



Selon le genre, la baisse a concerné la plus part des véhicules à l'exception des semi-remorques qui ont enregistré une hausse de 22,5%.

III. Titres de transport délivrés

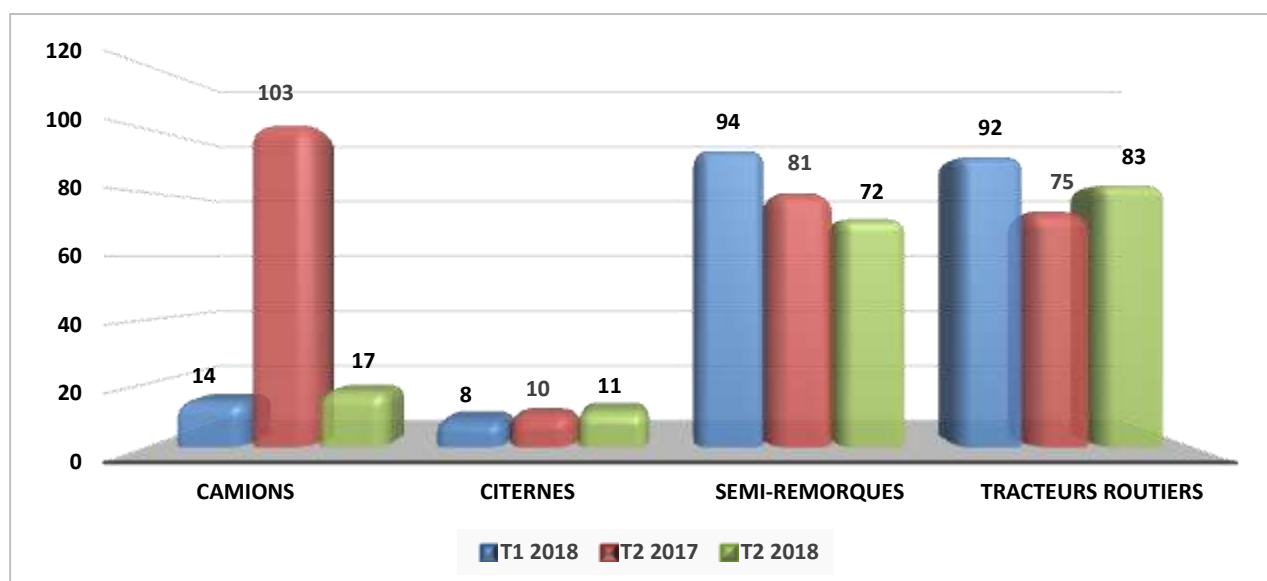
Tableau 05 : Titres de transport public des marchandises

Unité : nombre

Trimestres Véhicules	T1 2018	T2 2017	T2 2018	Variation T2 2018 par rapport à T1 2018 en %	Variation T2 2018 par rapport à T2 2017 en %
Camions	14	103	17	21,4	-83,5
Citernes	8	10	11	37,5	10,0
Semi-remorques	94	81	72	-23,4	-11,1
Tracteurs routiers	92	75	83	-9,8	10,7
Ensemble	208	269	183	-12,0	-32,0

Source : Direction des Transports Routiers

Graphique 05 : Titres de transport public des marchandises.



Les titres de transport public des marchandises délivrés au cours du deuxième trimestre 2018 ont baissé globalement de 12,0% par rapport à ceux du premier trimestre 2018 et de 32,0% par rapport au deuxième trimestre 2017. Par rapport au premier trimestre 2018, les baisses ont été engendrées par celles des semi-remorques (-23,8%) et les tracteurs routiers (-9,8%) ; tandis que par rapport au deuxième trimestre 2017, les baisses sont les conséquences de celles enregistrées au niveau des camions (-83,5%) et des semi-remorques (-11,1%).

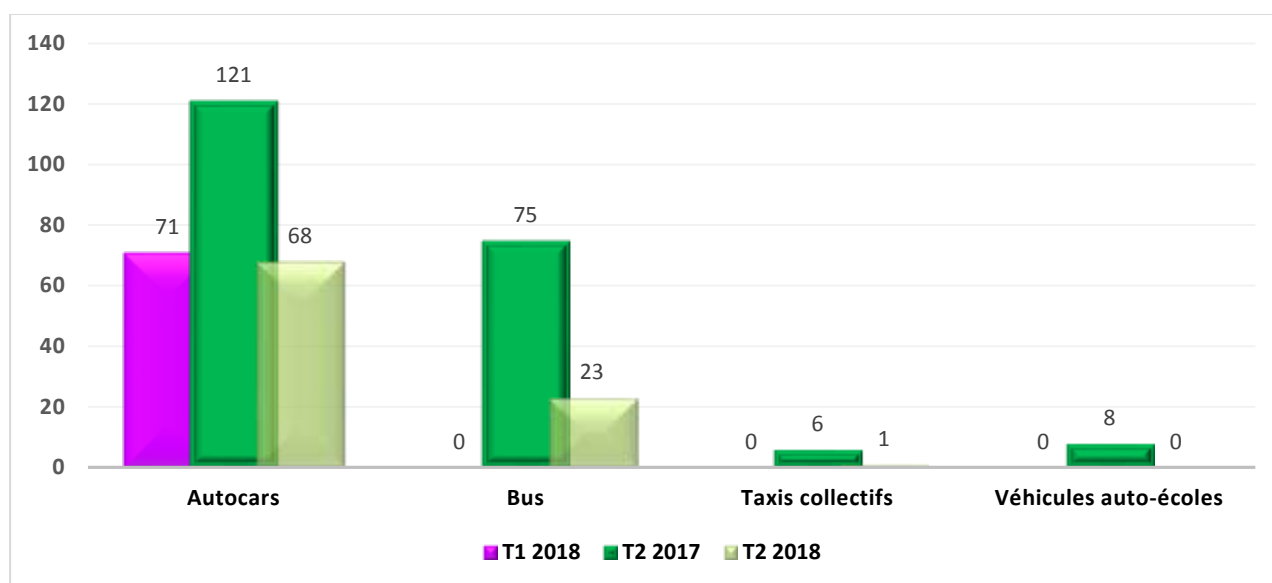
Tableau 06 : Titres de transport public des passagers

Unité : nombre

Trimestres Véhicules	T1 2018	T2 2017	T2 2018	Variation T2 2018 par rapport à T1 2018 en %	Variation T2 2018 par rapport à T2 2017 en %
Autocars	71	121	68	-4,2	-43,8
Bus	-	75	23	N.A	-69,3
Taxis collectifs	-	6	1	N.A	-83,3
Véhicules auto-écoles	-	8	-	-	-
Ensemble	71	210	92	29,6	-56,2

Source : Direction des Transports Routiers

Graphique 06 : Titres de transport public des passagers



Les titres de transport public des passagers délivrés au cours du deuxième trimestre 2018 ont augmenté globalement de 29,6% par rapport à ceux du premier trimestre 2018 malgré une baisse de 4,2% observée au niveau des autocars. Comparés à ceux délivrés au deuxième trimestre 2017, ces titres ont baissé de 56,2%, baisse consécutive à celle enregistrée au niveau des taxis collectifs (-83,3%), des bus (-69,3%) et des autocars (-43,8%).

IV. Permis de conduire délivrés

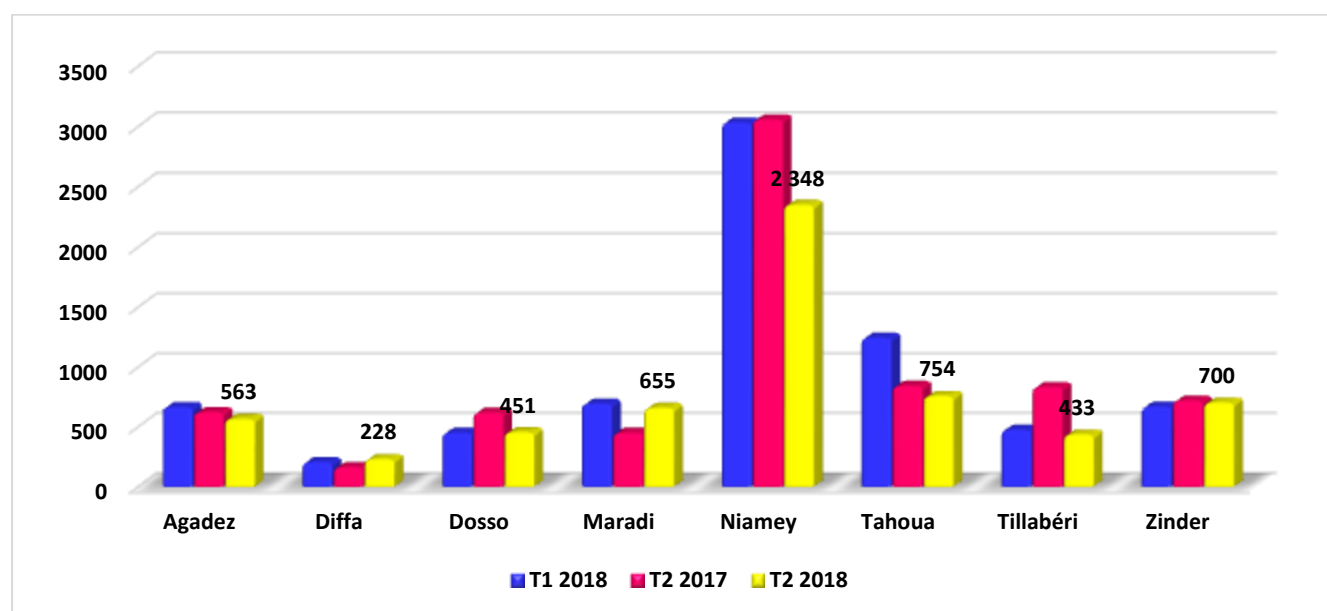
Tableau 07 : Permis de conduire délivrés selon la région

Unité : nombre

Trimestres Région	T1 2018	T2 2017	T2 2018	Variation T2 2018 par rapport à T1 2018 en %	Variation T2 2018 par rapport à T2 2017 en %
Agadez	663	619	563	-15,1	-9,0
Diffa	203	159	228	12,3	43,4
Dosso	448	615	451	0,7	-26,7
Maradi	691	447	655	-5,2	46,5
Niamey	3 030	3 055	2 348	-22,5	-23,1
Tahoua	1 242	839	754	-39,3	-10,1
Tillabéri	473	829	433	-8,5	-47,8
Zinder	666	717	700	5,1	-2,4
Ensemble	7 416	7 280	6 132	-17,3	-15,8

Source : Direction des Transports Routiers

Graphique 07 : Permis de conduire délivrés selon la région



Les permis de conduire délivrés au cours du deuxième trimestre 2018 ont baissé respectivement de 17,3% et de 15,8% par rapport à ceux du premier trimestre 2018 et du deuxième trimestre 2017. Par rapport au premier trimestre 2018, les baisses ont été engendrées dans cinq (5) régions sur huit (8) avec un accent sur les régions de Tahoua (-39,3%), Niamey (-22,5%) et Agadez (-15,1%). Et comparés à ceux du deuxième trimestre 2017, les baisses ont concerné six (6) régions parmi lesquelles celles de Tillabéri (-47,8%), Dosso (-26,7%) et Niamey (-23,1%) sont les plus importantes.

Tableau 08 : Permis de conduire délivrés selon la catégorie

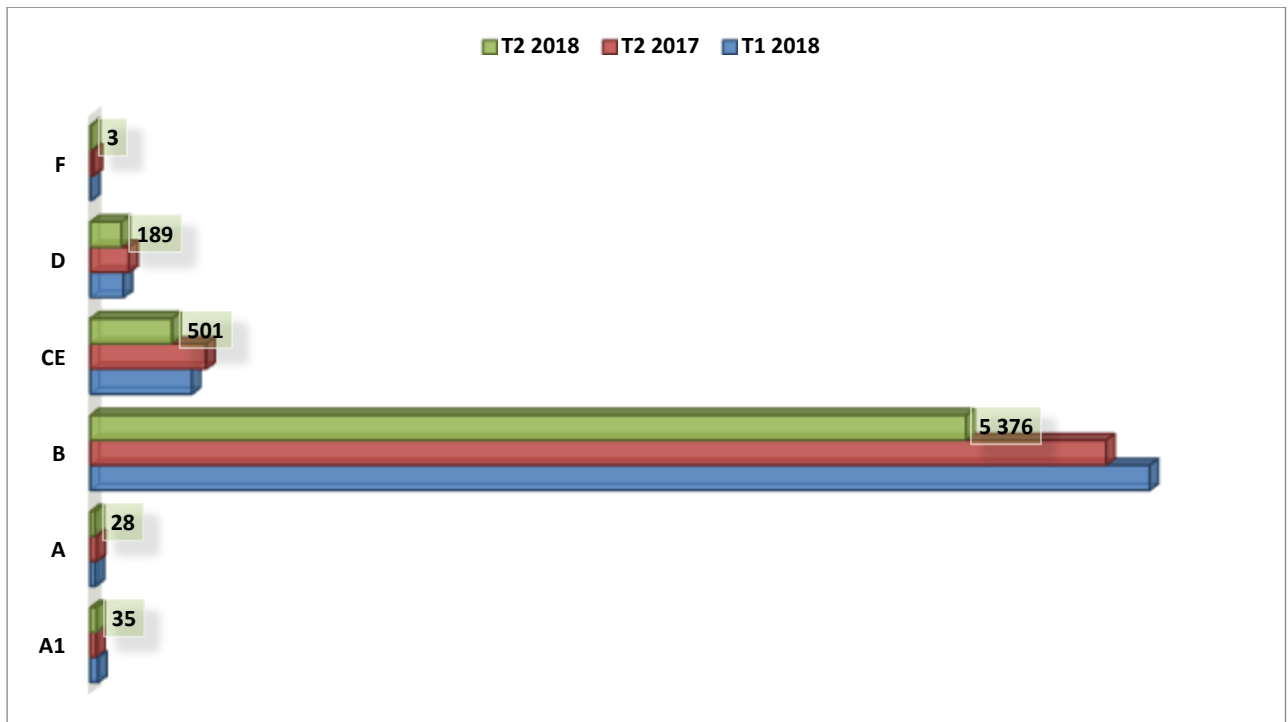
Unité : nombre

Trimestres	T1 2018	T2 2017	T2 2018	Variation T2 2018 par rapport	Variation T2 2018 par rapport
------------	---------	---------	---------	----------------------------------	----------------------------------

Catégorie				à T1 2018 en %	à T2 2017 en %
A1	45	34	35	-22,2	2,9
A	30	36	28	-6,7	-22,2
B	6 515	6 246	5 376	-17,5	-13,9
CE	622	710	501	-19,5	-29,4
D	202	236	189	-6,4	-19,9
F	2	18	3	50,0	-83,3
Ensemble	7 416	7 280	6 132	-17,3	-15,8

Source : Direction des Transports Routiers

Graphique 08 : Permis de conduire délivrés selon la catégorie



Selon les catégories des permis de conduire délivrés au deuxième trimestre 2018, les baisses par rapport au premier trimestre 2018 ont concerné l'ensemble des catégories à l'exception de la catégorie F qui a enregistré une hausse de 50,0%. Il en est de même par rapport au deuxième trimestre 2017 où seule la catégorie A1 a augmenté de 2,9%.

V. Passagers du transport routier des voyageurs

Tableau 09 : Passagers au départ de Niamey vers l'intérieur du pays (trafic national)

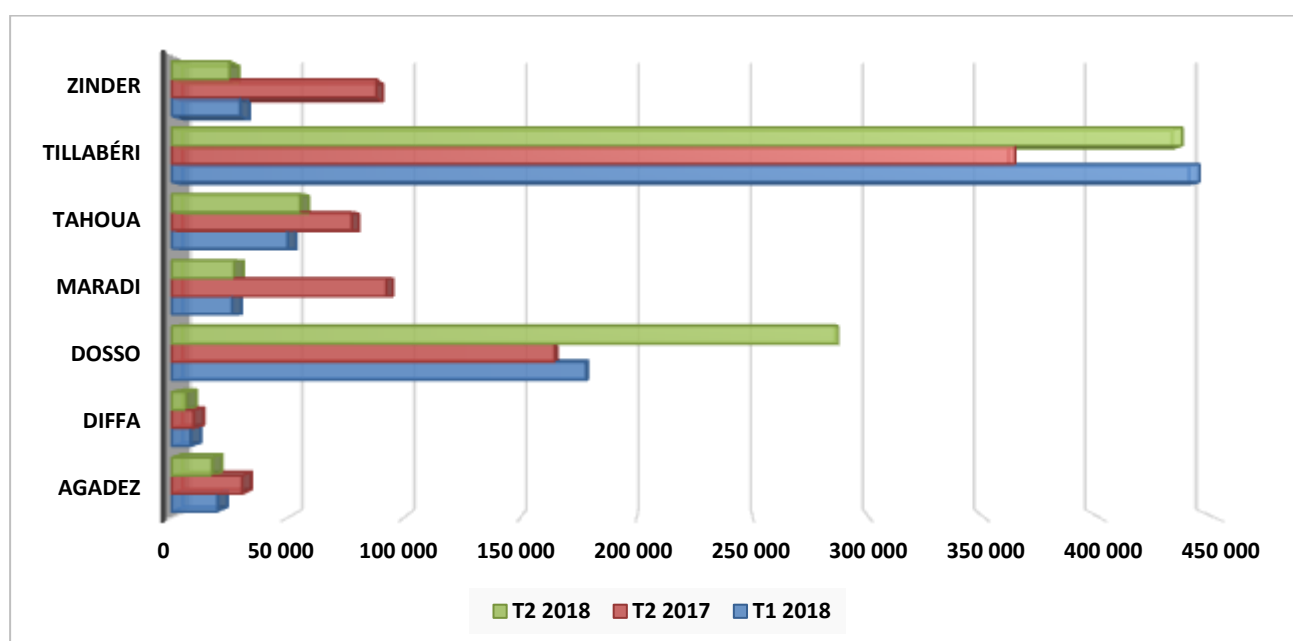
Unité : nombre

Trimestres	T1 2018	T2 2017	T2 2018	Variation T2 2018 par rapport	Variation T2 2018 par rapport à T2

Destination				à T1 2018 en %	2017 en %
Agadez	19 814	30 306	17 433	-12,02	-42,48
Diffa	8 101	9 408	6 139	-24,22	-34,75
Dosso	178 173	164 698	286 698	60,91	74,07
Maradi	25 964	92 402	26 818	3,29	-70,98
Tahoua	49 920	77 470	55 423	11,02	-28,46
Tillabéri	443 480	363 506	435 929	-1,70	19,92
Zinder	29 535	87 971	24 863	-15,82	-71,74
Ensemble	754 987	825 761	853 303	13,02	3,34

Source : Institut National de la Statistique

Graphique 10 : Passagers au départ de Niamey vers l'intérieur du pays



Globalement le nombre de passagers au départ de Niamey enregistré au deuxième trimestre 2018 a augmenté respectivement de 13,02% par rapport à celui du premier trimestre 2018 et de 3,34% par rapport au deuxième trimestre 2017, malgré des fortes baisses observées sur certaines régions, notamment les plus éloignées de Niamey.

Tableau 10 : Passagers au départ de Niamey vers l'extérieur du pays (trafic international)

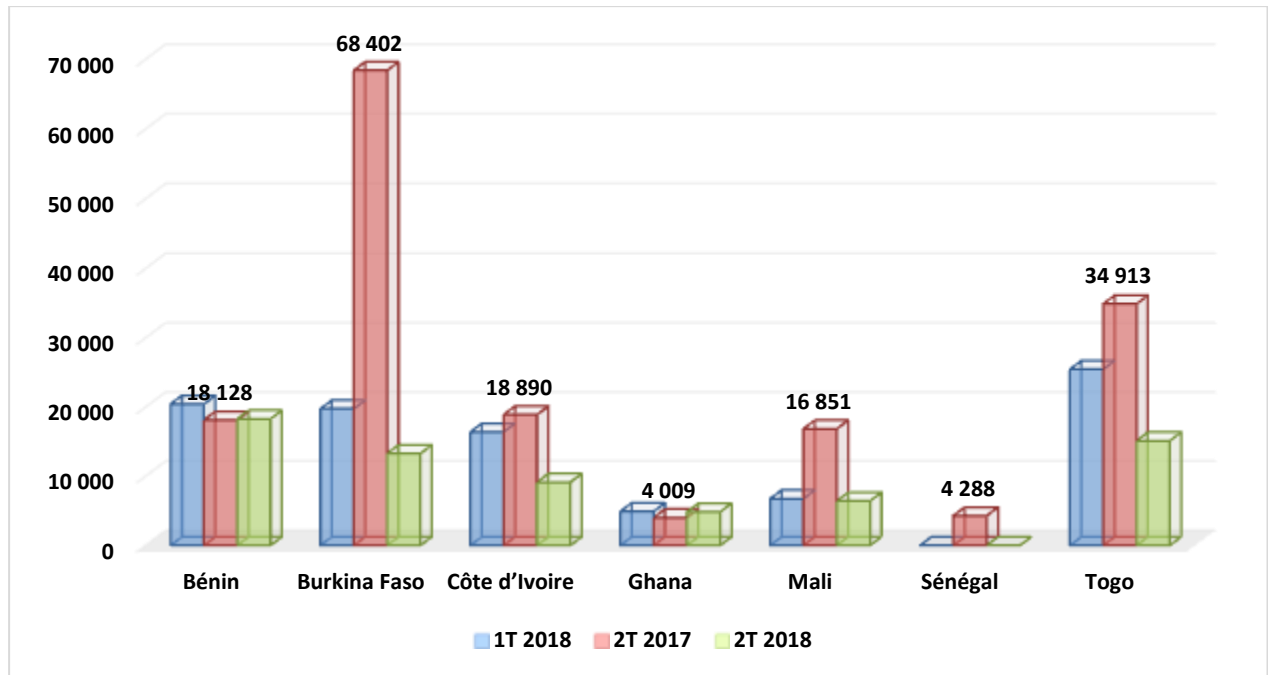
Unité : nombre

Trimestres	T1 2018	T2 2017	T2 2018	Variation T2 2018 par rapport à T1 2018 en %	Variation T2 2018 par rapport à T2 2017 en %
Bénin	20 439	18 128	18 292	-10,50	0,90
Burkina Faso	19 746	68 402	13 281	-32,74	-80,58

Côte d'Ivoire	16 407	18 890	9 131	-44,35	-51,66
Ghana	4 905	4 009	4 850	-1,12	20,98
Mali	6 750	16 851	6 425	-4,81	-61,87
Sénégal	-	4 288	-	-	-100,00
Togo	25 465	34 913	15 124	-40,61	-56,68
Ensemble	93 712	165 481	67 103	- 28,39	-59,45

Source : Institut National de la Statistique

Graphique 10 : Passagers au départ de Niamey vers l'extérieur du pays



Au niveau international, les passagers transportés au départ de Niamey courant deuxième trimestre 2018 a baissé de 28,39% par rapport au premier trimestre 2018 et de 59,45% par rapport au deuxième trimestre 2017. Par rapport au premier trimestre 2018, la baisse a concerné l'ensemble des pays desservis mais a été plus accentuée pour la Côte d'Ivoire (-44,35%), le Togo (-40,61%) et le Burkina Faso (-32,74%). Par rapport au deuxième trimestre 2017, la baisse a touché six (6) pays sur les huit (8) desservis et varie de 51,66% pour la Côte d'Ivoire à 100% pour le Sénégal.

VI. Passagers du transport aérien

Tableau 11 : Trafic passager de l'AIDH de Niamey

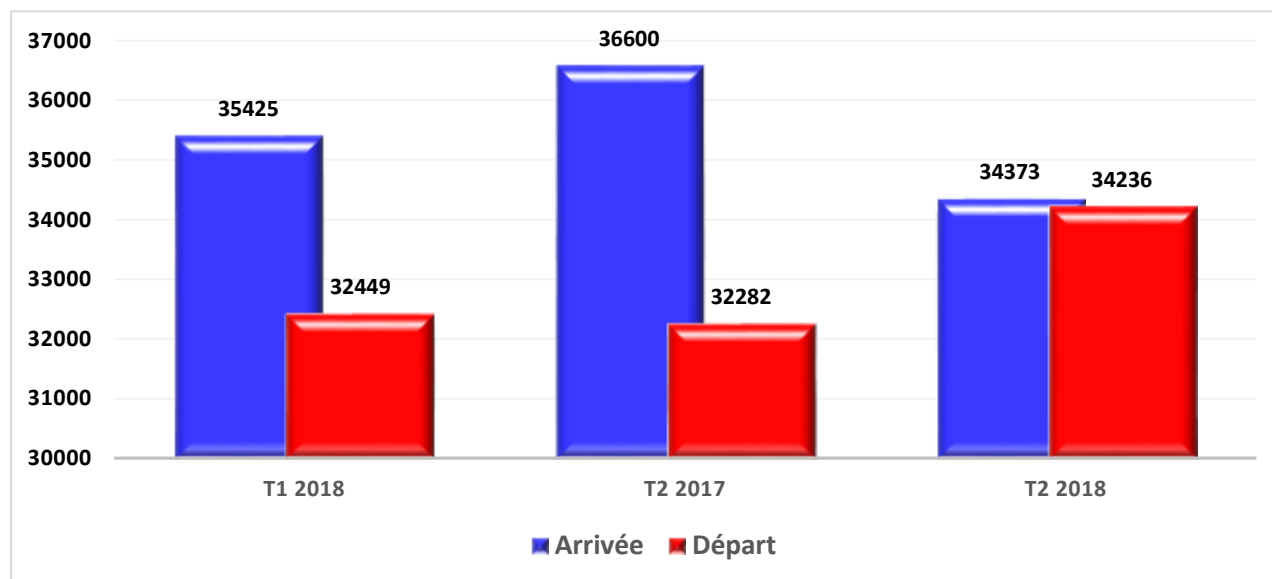
Unité : nombre

Trimestres Trafic passager	T1 2018	T2 2017	T2 2018	Variation T2 2018 par rapport à T1 2018 en %	Variation T2 2018 par rapport à T2 2017 en %
Arrivée (nombre)	35 425	36 600	34 373	-3,0	-6,1
Départ (nombre)	32 449	32 282	34 236	5,5	6,1

Total	67 874	68 882	68 609	1,1	-0,4
--------------	---------------	---------------	---------------	------------	-------------

Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile

Graphique 11 : Trafic passager de l'AIDH de Niamey



Le trafic passager au niveau de l'Aéroport International Diori Hamani de Niamey au cours du deuxième trimestre 2018 s'est accru de 1,1% par rapport au premier trimestre 2018 en dépit d'une baisse de 3% enregistrée sur le nombre de passagers à l'arrivée. Par rapport au deuxième trimestre 2017, le trafic a baissé de 0,4%, conséquence d'une baisse de 6,1% du nombre de passagers à l'arrivée.

VII. Volume du fret du transport aérien

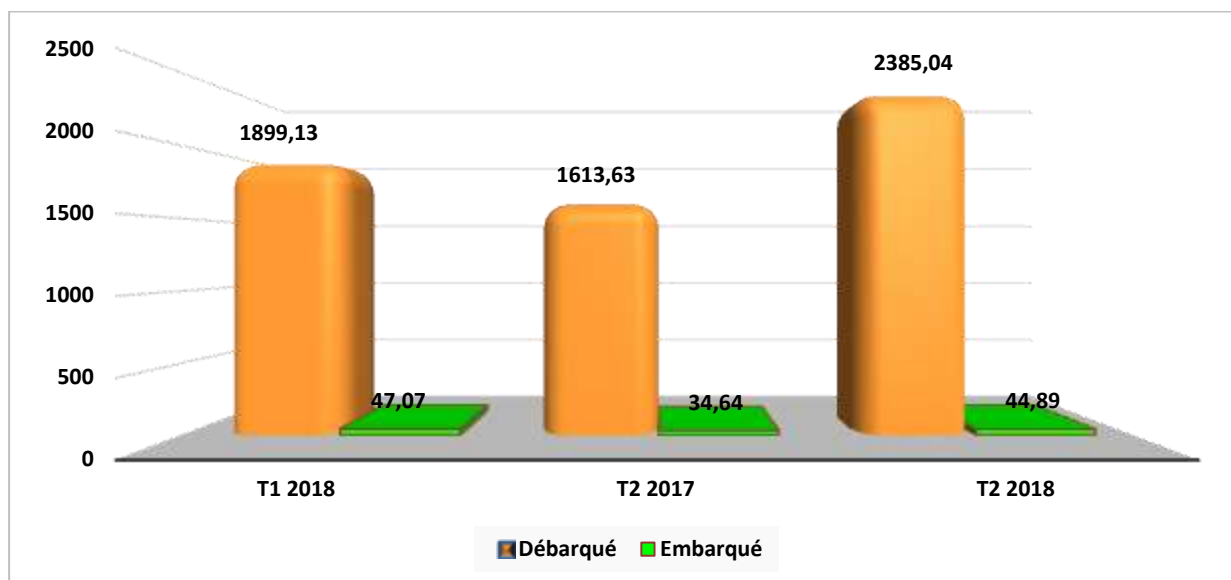
Tableau 12: Trafic du fret de l'AIDH de Niamey

Unité : tonne

Trimestres	T1 2018	T2 2017	T2 2018	Variation T2 2018 par rapport à T1 2018 en %	Variation T2 2018 par rapport à T2 2017 en %
Fret					
Débarqué (tonnes)	1 899,13	1 613,63	2 385,04	25,6	47,8
Embarqué (tonnes)	47,07	34,64	44,89	-4,6	29,6
Total	1 946,2	1 648,27	2 429,93	24,9	47,4

Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile

Graphique 12 : Trafic du fret de l'AIDH de Niamey



Le trafic du fret au niveau de l'Aéroport International Diori Hamani de Niamey a passé de 1946,2 tonnes au premier trimestre 2018 à 2429,93 tonnes au deuxième trimestre 2018 soit une augmentation relative de 24,9%. Cette augmentation est imputable à celle obtenue sur le volume du fret débarqué (+25,6%) malgré un repli de 4,6% sur celui du fret embarqué. Par rapport au deuxième trimestre 2017, l'augmentation était de 47,4%, résultante d'une importante augmentation du fret débarqué (+47,8%) et de celle obtenue sur le fret embarqué (+29,6%).

8.1 Transport routier

1. **Accident corporel** : Tout accident impliquant au moins un véhicule routier en mouvement, sur une route publique ou sur une route privée à laquelle le public a le droit d'accès, et dans lequel au moins une personne est tuée ou blessée.
2. **Accident grave** : comporte au moins une personne tuée ou un blessé hospitalisé,
3. **Accident léger** : ne comporte ni personne tuée ni blessé hospitalisé.
4. **Accident mortel** : Tout accident corporel entraînant la mort d'une personne.
5. **Accident non mortel** : Tout accident corporel autre qu'un accident mortel.
6. **Autobus** : Véhicule routier automobile conçu pour transporter plus de 24 personnes (y compris le conducteur) en places assises ou en places debout.
7. **Autocar** : Véhicule routier automobile pour le transport de voyageurs conçu pour plus de 24 places assises (y compris celle du conducteur) et construit exclusivement pour le transport de voyageurs assis.
8. **Blessés hospitalisés** : Blessés dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation
9. **Camion** : Véhicule routier automobile rigide conçu, exclusivement ou principalement, pour le transport de marchandises.
10. **Carambolage** : Tout accident corporel impliquant uniquement plusieurs véhicules routiers.
11. **Ensemble articulé** : Semi-remorque couplée à un tracteur routier.
12. **Minibus/autocar privé** : Véhicule routier automobile pour le transport de voyageurs conçu pour un nombre de places assises (y compris celle du conducteur) compris entre 10 et 23.
13. **Motocycle** : Véhicule routier automobile à deux, trois ou quatre roues dont le poids à vide n'exède pas 400 kg. Tous les véhicules de ce genre dont la cylindrée est égale ou supérieure à 50 cm³ ainsi que ceux dont la cylindrée est inférieure à 50 cm³ mais qui ne relèvent pas de la catégorie des cyclomoteurs sont inclus.
14. **Motocyclette ou motorcycle** : Tout véhicule à deux roues, avec ou sans sidecar, pourvu d'un moteur thermique de propulsion de cylindrée supérieure ou égale à 125 cm³ ou assimilé.
15. **Mutation** : Changement de propriétaire.
16. **Parc de véhicules routiers** : Nombre de véhicules immatriculés à une date donnée dans un pays et autorisés à utiliser les routes ouvertes à la circulation publique.

- 17. Personne blessée** : Toute personne qui n'a pas été tuée immédiatement dans un accident entraînant des dommages corporels ou qui n'est pas décédée dans les 30 jours suivants mais qui a reçu une blessure, nécessitant normalement un traitement médical, à l'exclusion des tentatives de suicide. Les personnes légèrement blessées ayant des coupures sans gravité et des meurtrissures ne sont normalement pas enregistrées comme blessées.
- 18. Personne gravement blessée** : Toute personne blessée et qui a été hospitalisée pendant plus de 24 heures.
- 19. Personne légèrement blessée** : Toute personne blessée, à l'exception des personnes gravement blessées.
- 20. Piéton impliqué dans un accident de la route** : Toute personne, autre qu'un conducteur ou un passager au sens des définitions ci-dessus, impliquée dans un accident corporel
- 21. Remorque** : Tout véhicule destiné à être attelé à un véhicule à moteur. Ce terme n'englobe pas les semi-remorques
- 22. Semi-remorque** : Toute remorque destinée à être accouplée à une automobile de telle manière qu'elle repose en partie sur celle-ci et qu'une partie appréciable de son poids et du poids de son chargement soit supportée par ladite automobile.
- 23. Taxi** : C'est un véhicule automobile terrestre privé, conduit par un chauffeur et destiné au transport de passagers et de leurs bagages, de porte à porte, contrairement aux transports en commun.
- 24. Tracteur routier** : Véhicule routier automobile conçu, exclusivement ou principalement, pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement semi-remorques).
- 25. Tricycle et quadricycle** : Tout véhicule à trois ou quatre roues: pourvu d'un moteur dont la cylindrée n'excède pas 350 centimètres cubes; d'un poids à vide n'excédant pas 400 kg ; et qui ne répond pas à la définition du cyclomoteur
- 26. Usagers indemnes** : Usagers impliqués non décédés et dont l'état ne nécessite aucun soin médical.
- 27. Véhicule impliqué dans un accident de la route** : Qui a une présomption de responsabilité dans l'accident.
- 28. Victime** : Toute personne tuée ou blessée à la suite d'un accident corporel.
- 29. Voiture particulière** : Véhicule routier automobile autre qu'un motorcycle ou qu'un cyclomoteur, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises (y compris celle du conducteur) égal au maximum à neuf.

8.2 Transport Aérien

- 1. Aérodrome** : Terrain ou plan d'eau (bâtiments, installations et matériels y compris) destiné à être utilisé intégralement, ou en partie, pour l'arrivée, le départ et le roulage des avions.
- 2. Aérogare de fret** : Terminal aéroportuaire conçu uniquement pour la gestion du fret, ce qui inclut la réception et la livraison du fret, son stockage en lieu sûr, la sécurité et la documentation.
- 3. Aérogare de passagers** : Un terminal aéroportuaire disposant d'installations pour la prise en charge de passagers et notamment leur enregistrement, l'acheminement des bagages, la sécurité, le contrôle d'immigration ainsi que l'embarquement et le débarquement des passagers.
- 4. Aéroport communautaire** : Aéroport ouvert aux vols commerciaux dans un État membre de l'Union.
- 5. Aéroport international** : Tout aéroport, désigné par l'État sur le territoire duquel il est implanté comme aéroport d'entrée et de départ de trafic aérien international, où les formalités de douanes, d'immigration, de santé publique, de quarantaine et autres procédures similaires sont effectuées, que ces installations soient disponibles à plein temps ou à temps partiel.
- 6. Aéroport national** : Tout aéroport non conçu pour gérer un trafic international
- 7. Aéroport** : Terrain ou plan d'eau destiné à être utilisé intégralement ou en partie pour l'arrivée, le départ et le roulage des avions et ouvert aux opérations de transport aérien commercial.
- 8. Aéronef** : Tout appareil pouvant se maintenir dans l'atmosphère grâce à des réactions de l'air autres que les réactions de l'air sur la surface de la terre.
- 9. Arrivée d'aéronef** : Atterrissage d'un aéronef
- 10. Arrivées** : Lorsqu'une personne visite le même pays plusieurs fois dans l'année, chacune de ses visites est comptée séparément comme une arrivée. Si une personne visite plusieurs pays au cours d'un seul et même voyage, son arrivée dans chaque pays est enregistrée séparément. Par conséquent le nombre d'arrivées n'est pas forcément égal au nombre de personnes qui voyagent.
- 11. Départ d'aéronef** : Décollage d'un aéronef.
- 12. Courrier** : Correspondance et autres objets transportés dans un avion, qui ont été expédiés par des administrations postales pour livraison par des administrations postales.
- 13. Fret** : Tout bien, autre que courrier, provisions de bord et bagages, transporté dans un avion.
- 14. Mouvement d'aéronef commercial** : Mouvement d'aéronef exécuté contre rémunération ou en location.
- 15. Mouvement d'aéronef** : Décollage ou atterrissage d'un aéronef sur un aéroport

- 16. Passager aérien** : Toute personne, à l'exclusion des membres en service du personnel navigant, effectuant un voyage en avion.
- 17. Passagers transportés** : Tous les passagers d'un vol particulier (identifié par un numéro de vol) comptés une seule fois et non pour chacune des étapes de ce vol.
- 18. Poste aérienne** : le courrier transporté dans un avion.
- 19. Transport aérien** : Tout déplacement de personnes ou de biens effectué par aéronef.
- 20. Transport aérien commercial ou public**: transport aérien de passagers, de fret ou de poste, effectué contre rémunération ou en vertu d'un contrat de location.
- 21. Transport aérien international** : Transport aérien sur un vol international.
- 22. Transport aérien national** : Transport aérien sur un vol intérieur.